NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 19 août 2020

Le Conseil communal a pris note de la démission présentée par l'agente de police, Luna Maillard, qui souhaite donner une nouvelle orientation à sa vie professionnelle. Cette démission est effective au 31 décembre 2020.

Le Conseil communal a validé la planification pour les contrôles périodiques de sécurité incendie des différents établissements sis sur le territoire de la Commune de Savièse.

Compte tenu de l'absence d'usagers, le Conseil communal a donné son accord pour supprimer, dès le changement d'horaire de décembre 2020, les destinations de Monteiller, Granois et Chandolin au départ d'Anzère, à 00.35.

Le Conseil communal a donné son accord pour acheter deux œuvres d'art- une femme et une jeune fille d'Eugène Gilliard - une scène de genre de John-Pierre Simonet.

Le Conseil communal a adjugé à l'entreprise Reco Services Sàrl les travaux de génie-civil pour le déversoir et bassin d'eaux pluviales de la Muraz.

Dans le cadre des travaux de réfection de la rue de la Chapelle, le Conseil communal a adjugé les travaux de génie-civil (CFC 211) à l'entreprise Héritier & Cie SA et d'appareillage (CFC 253) à l'entreprise Reynard Sanitaire-ferblanterie SA.

Le Conseil communal a décidé d'ouvrir les salles de gymnastique à l'usage des sociétés sportives locales mais par contre, les vestiaires sont maintenus fermés.

Les sociétés devront s'engager à s'en tenir strictement au respect des concepts de protection propres à chaque activité, tout en rappelant que la responsabilité de son respect leur incombe.

Le Conseil communal a donné son accord pour mettre des salles communales à la disposition des sociétés de fanfares et celle des fifres et des tambours, si leur local, dans le cadre des mesures liées au Covid-19, ne pouvait pas accueillir leurs membres pour les répétitions.

15 sites dont trois sont situés sur des parcelles privées ont été retenus pour la pose de panneaux d'affichage qui serviront exclusivement pour la campagne des élections communales, cantonales et fédérales. Ces panneaux seront retirés dès ces élections terminées.

La présence de ces panneaux est dans l'idée de supprimer tout affichage sauvage sur le territoire communal.

Dans le cadre de la campagne pour les élections communales, le Conseil communal a autorisé les partis politiques à aller à la rencontre de la population, en étant présents aux centres de tri voire à la déchetterie du Pécolet mais invite les différents partis à se concerter pour établir un calendrier, évitant ainsi des présences multiples sur un même site.

Dès le 4 septembre 2020 et cela pour une durée d'une année, l'exposition dans l'espace « Focus » après les dessins d'Henri van Muyden sera consacrée Albert Chavaz.